Prise ou renouvellement de Licence pour la saison 2023/2024.

Pour les Athlètes mineurs :

. **Catégories BB / Eveil athlétique / Poussins : (2018 et + / 2015 à 2017 / 2013 et 2014)**

Nous devons respecter des quota d' inscriptions dans ces catégories d'Age, vis-à-vis de l'encadrement .

Nous avons ouvert des pré inscriptions cet été, et nous proposerons la prise d' inscriptions définitives de nos jeunes athlètes dans l'ordre d'arrivée .

Nous allons organiser des cours d'essais les mercredi 6 et 13 septembre pour compléter les groupes.

Le club enverra aux parents, après ces tests, un mail de validation de l'inscription.

. **Catégories Benjamins / Minimes / Cadets …..(2011 et moins)**

Pas de quota. Inscription en ligne.
Pour les mineurs pas de changement de process pour cette année.

Nous avons besoin de deux documents :

1. **Questionnaire de santé suffisant si toutes les réponses sont négatives ou Certificat médical en cas d'une réponse positive sur le QS**
2. **Document autorisation parentale**

Pour les Athlètes majeurs :

Les Athlètes majeurs n'auront plus besoin de certificat médical pour prendre leurs licences, que ce soit pour les licenciés compétition ou loisirs, à partir du 1er septembre 2023.

- **Le PPS remplace le certificat médical.**

A partir du 1ier septembre le PPS, (Parcours Prévention Santé) , est obligatoire pour toute licence et pour tous les athlètes majeurs.

Toutes les personnes souhaitant se licencier devront donc se rendre sur leur « espace licencié », cliquer sur « renouvellement licence 2023-2024 » et suivre les instructions pour valider pas à pas les conditions d'assurance, la charte de la fédération, et enfin valider le module PPS de sensibilisation à l'utilité d'aller consulter un médecin si vous présentez des signes cliniques de contre-indication à la pratique sportive..

Nous vous invitons donc à réaliser cette procédure dès le 1er septembre.

Le club ne pourra valider les licences seulement si cette étape préliminaire a été effectuée.

- **Pour le nouveau Licencié**

Le nouveau licencié doit s'inscrire auprès du club de son choix, après le 1er Septembre. Celui-ci va valider sa demande.

Le nouveau licencié va alors recevoir un email avec un accès à son espace athlé. Il devra s'y connecter pour compléter ses informations personnelles (il va suivre les 5 étapes dont le PPS ou QS si c'est un mineur)

- **Pour un Renouvellement de Licence**

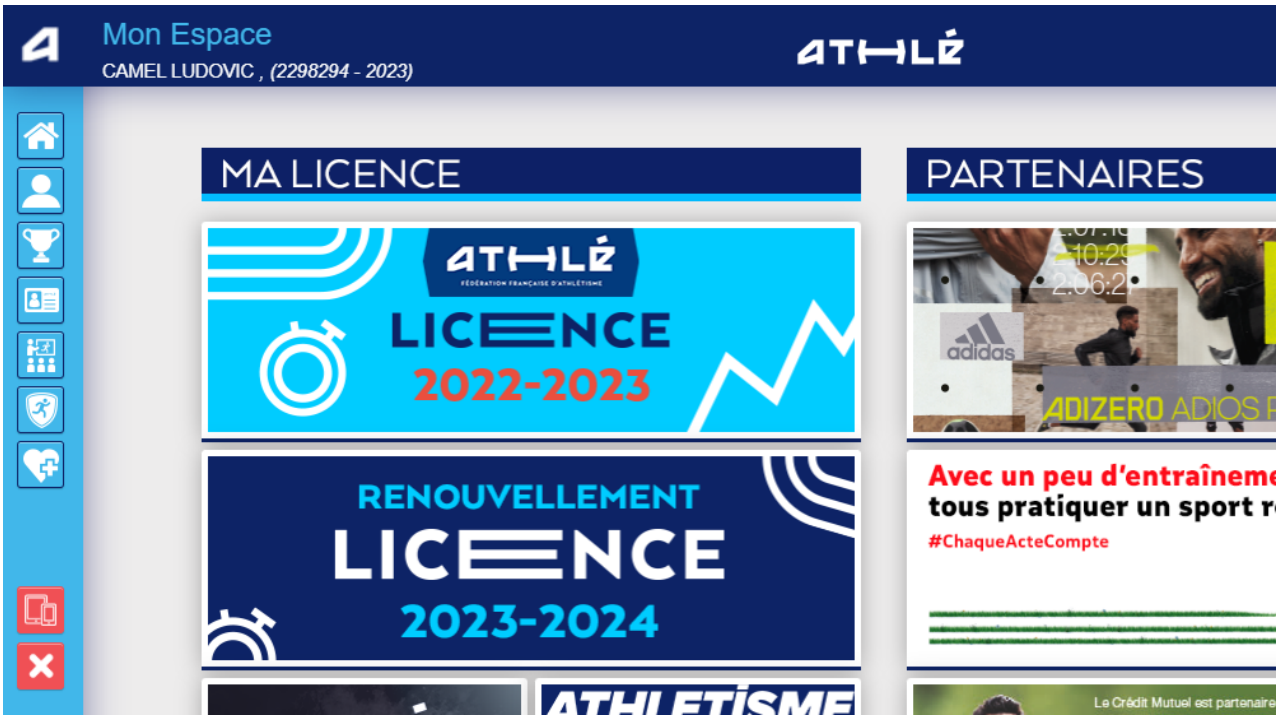
L'adhèrent doit aller valider sur le site de la FFA, qu'il a bien pris en compte les informations présentes sur les cinq onglets .

La prise officielle de la licence par le club ne pourra intervenir qu'après cette validation.

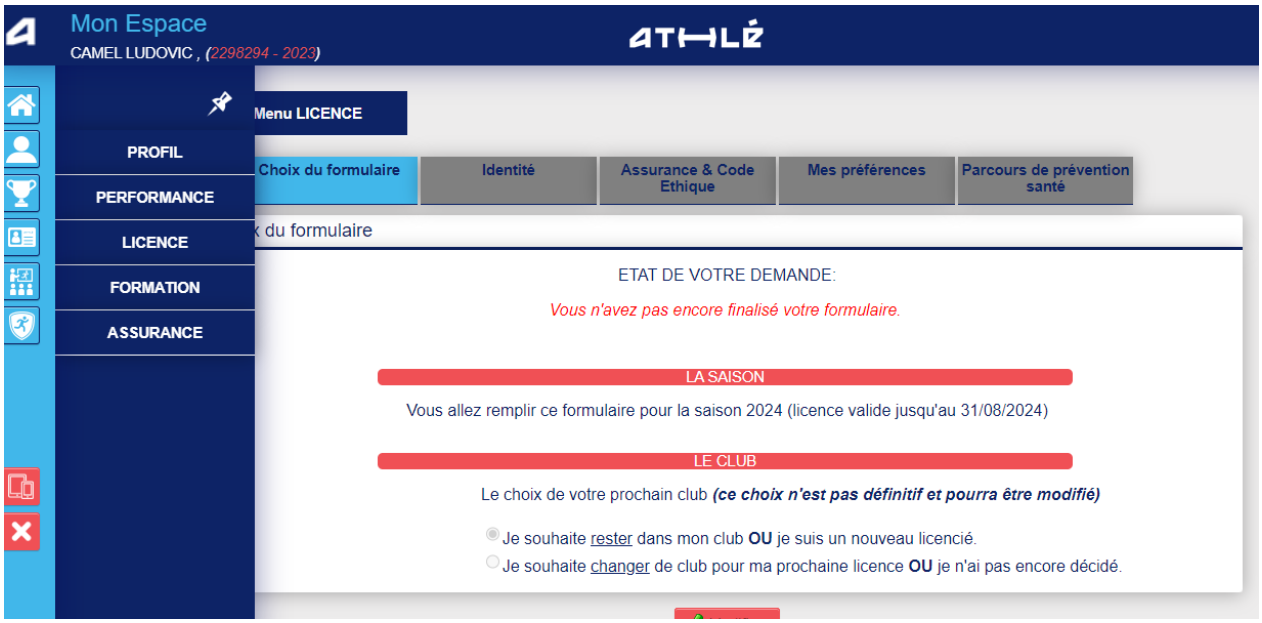
- **Procédure :**

 - Aller sur votre espace personnel de la fédération Française d'Athlétisme https://webservicesffa.athle.fr/Siffa-Acteur2/AppMain_Login.aspx?ReturnUrl=%2fSiffa-Acteur2%2f
 - identifiant : votre numéro de Licence.

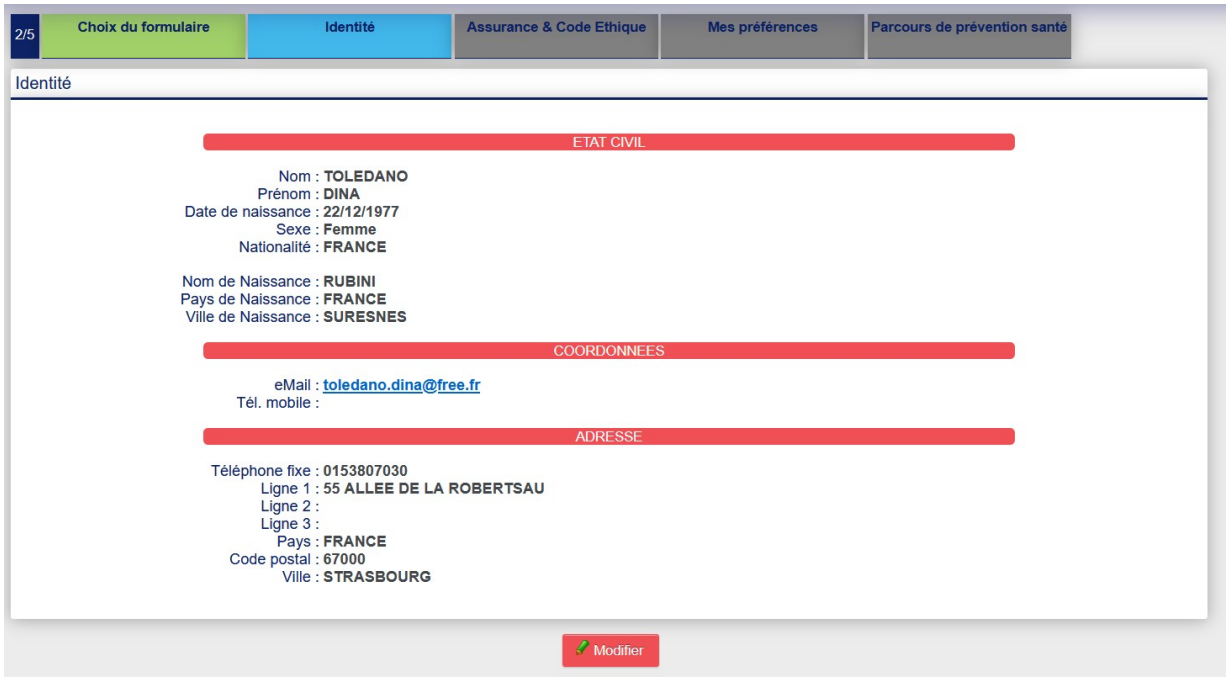
 - Dans le menu LICENCE / Renouvellement Licence 2023/2024



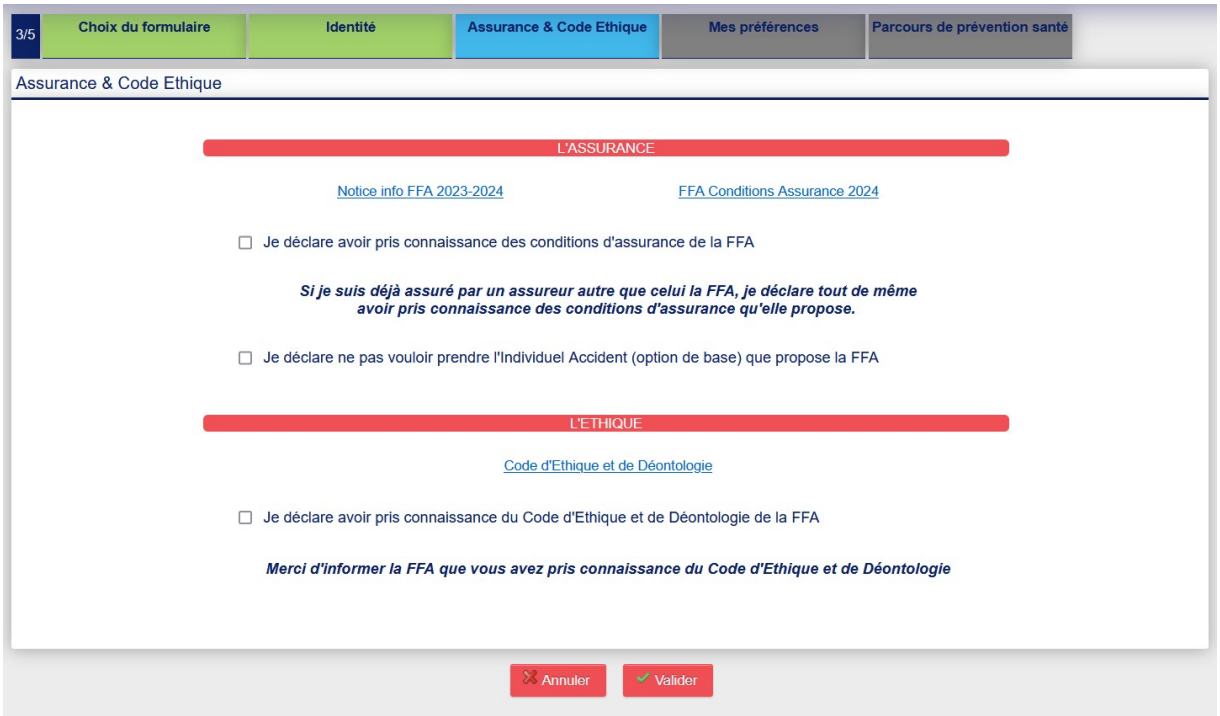
Les cinq pages à remplir :



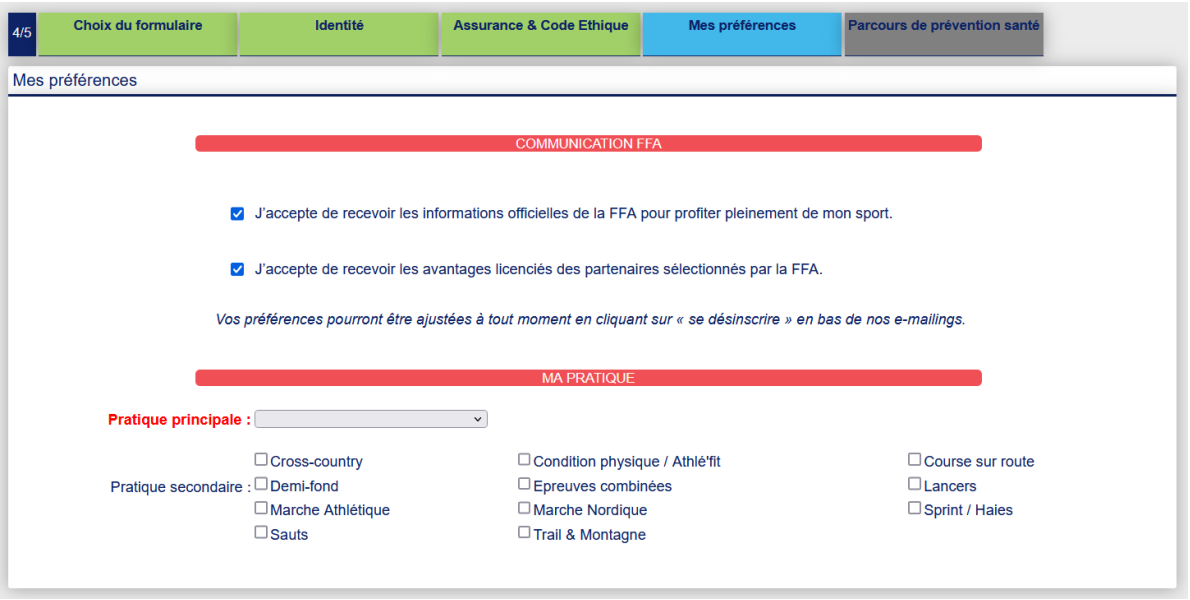
Etape n°2 : Identité



Etape n°3 : Assurance



Etape n°4 : Préférences



Etape n°5 : le PPS, Parcours Prévention Santé

Il est lui-même composé de 5 étapes :

